



Q-Sys AG

Systeme zur Qualitäts- und Kostensteuerung im Gesundheitswesen

RAI-HC Suisse

Instrument d'évaluation des besoins pour les SÂD

Information professionnelle

Avec le RAI-HC Suisse, les 576 organisations de soins à domicile (état en 2009) ont un instrument d'évaluation des besoins unique à leur disposition. Ce système d'Assessment répond aux exigences légales en matière d'évaluation des besoins requis selon l'Ordonnance sur les prestations de la LAMal (OPAS), art. 8, al. 2 et 3 (appréciation de l'état général, évaluation de l'environnement, évaluation des soins et de l'aide à fournir, ainsi que quantification prospective des prestations prévues).

Le RAI-HC Suisse est un instrument d'évaluation des besoins spécialement adapté au paysage des SÂD suisses, qui découle directement de l'instrument d'Assessment certifié et reconnu qu'est le RAI-Homecare. Le RAI-Homecare a été développé de façon interdisciplinaire par l'InterRAI, un groupe de soignants, scientifiques, médecins et formateurs.

Le RAI-HC (Resident Assessment Instrument – Home-Care) est un instrument affilié au RAI-Nursing-Home (RAI-NH) qui est utilisé dans de nombreuses institutions pour personnes âgées.

L'Association Suisse des Services d'Aide et de Soins à Domicile (ASSASD) s'est engagée, depuis sa création en 1995, en faveur d'un instrument d'évaluation des besoins unique pour les SÂD. Elle était également très impliquée dans le développement du RAI-HC Suisse. L'Assemblée des délégués de l'ASSASD a, en mai 2003, conseillé à toutes les organisations de SÂD de s'atteler à l'introduction du RAI-HC Suisse.

La philosophie RAI

À la base de la totalité de l'instrument se trouve la philosophie RAI qui se définit par les particularités suivantes :

- Indépendance, qualité de vie et bien-être de la cliente¹ sont prioritaires
- Vision globale: les problèmes et déficits, tout comme les possibilités et ressources de la cliente sont reconnus.
- Limitation à l'essentiel.
- Promotion de l'interdisciplinarité à la fois à l'intérieur des organisations de SÂD comme entre les partenaires concernés (SÂD, médecins, thérapeutes, hôpitaux, institutions).

La construction structurée du RAI-HC Suisse garantit à la personne procédant à l'évaluation que les informations nécessaires seront récoltées de façon complète. Ce sont des réponses

¹ La forme féminine utilisée dans le texte est valable pour les 2 sexes.

standardisées, définies exactement dans le manuel, qui seront codées. Les observations qui ne trouvent pas de place dans la grille préétablie peuvent être annotées sous la forme de précisions individuelles. Le RAI-HC Suisse tient compte de l'évaluation des domaines sensibles en permettant le codage «cliente ne répond pas». De cette manière, une exigence importante de la protection des données est respectée.

Langage commun à toutes les personnes concernées

Le RAI-HC Suisse stimule la capacité d'observation des personnes procédant aux évaluations en leur apprenant à regarder attentivement. La pratique a démontré l'émergence d'un langage commun entre les soignants et les accompagnants qui ont procédé aux évaluations avec le RAI-HC Suisse.

Les effets positifs sur la documentation d'aide et de soins sont évidents: au terme de l'évaluation des besoins requis avec le RAI-HC Suisse, les responsables de la planification et des interventions des organisations de SÀD disposent aussi bien d'informations concrètes pour la planification des interventions que de renseignements fiables qui leur permettent d'argumenter auprès des débiteurs de factures (cliente, famille, assureur) les prestations à fournir.

Testé dans la pratique

Une version adaptée aux besoins de la Suisse a été testée en 2001 dans 15 organisations de SÀD. Au terme de la phase pilote, l'instrument a été retravaillé et raccourci. Depuis 2003 le RAI-HC Suisse est utilisé dans la pratique. La première version a été révisée complètement en 2009. La version mise à jour «Version novembre 2009» est disponible depuis le printemps 2010.

Les cinq parties du RAI-HC Suisse

Le RAI-HC Suisse est composé de cinq parties:

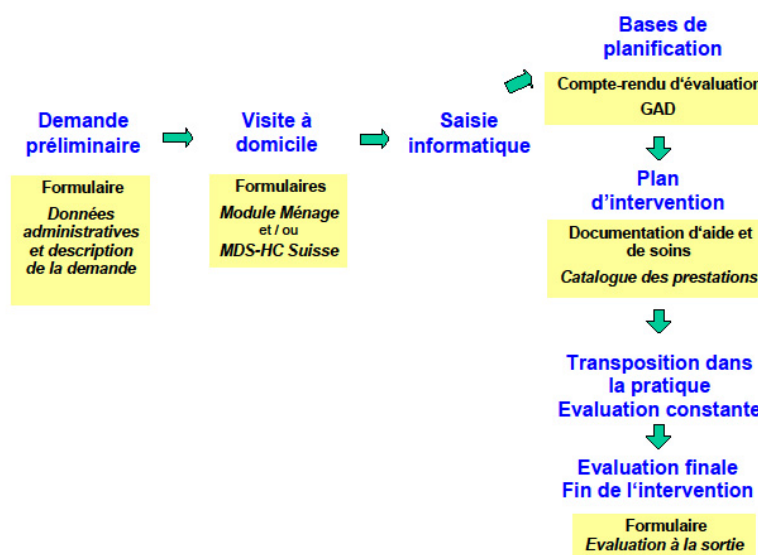
- Formulaire *Données administratives et description de la demande* (3 pages): Il sert à la documentation des informations dans le cadre du premier contact qui a lieu le plus souvent par téléphone.
- Formulaire *Module Ménage* (2 pages): C'est ici que sont consignées les informations récoltées durant l'évaluation et qui sont nécessaires pour la prise en charge de prestations d'aide au ménage.
- Formulaire *Minimum Data Set (MDS-HC)*, 6 pages): Le MDS-HC permet une observation complète de la cliente et une documentation standardisée des informations.
- Formulaire *Evaluation à la sortie* (1 page): Dans ce formulaire de sortie sont inscrits la date et le motif de la fin de l'intervention.
- *Catalogue des prestations* (5 pages): C'est ici que sont consignées les prestations détaillées qui doivent être fournies en réponse aux besoins de la personne, ainsi que le temps prospectif qui sera nécessaire pour les interventions d'aide et de soins.

Etapes de la procédure avec le RAI-HC Suisse:

L'évaluation des besoins requis débute avec la demande de la cliente, de la famille ou d'une institution (hôpital, clinique, etc.). Sur la base des informations issues du premier contact, il sera décidé des domaines (ménage et/ou aide et soins) à évaluer. Les données récoltées seront saisies dans le programme informatique qui délivrera un compte-rendu d'évaluation, où seront illustrés les risques possibles encourus par la cliente. Le recours aux guides d'analyse permettra de clarifier dans quelle mesure ces risques auront une incidence sur l'aide et les soins pour le cas concerné. Il s'agit d'un ouvrage de référence approfondi qui permet le traitement détaillé des informations recueillies à l'aide du MDS-HC.

Minimum Data Set (MDS-HC), compte-rendu d'évaluation et guides d'analyse constituent la base de la planification de l'aide et des soins. Par ce biais sont définis les problèmes centraux, les ressources et les objectifs. Ensuite le catalogue de prestations est rempli. Il permet la quantification des prestations répondant aux besoins à fournir par les SÂD.

Etapes de la procédure avec le RAI-HC Suisse



Introduction du RAI-HC Suisse

Vous trouverez le concept d'introduction, le concept de formation et l'estimation des coûts pour l'introduction du RAI-HC Suisse sur le site internet de l'ASSASD et de l'entreprise Q-Sys AG: www.spitex.ch www.qsys.ch.

Les informations détaillées concernant l'instrument sont consignées dans le manuel RAI-HC Suisse Version novembre 2009. Il comprend outre l'aperçu de l'instrument, une explication point par point pour l'utilisation du RAI-HC Suisse, les 30 guides d'analyse ainsi que la description des prestations du catalogue des prestations de l'ASSASD. Le manuel est d'une part la base pour l'instruction de l'instrument et sert également d'ouvrage de référence lors de l'évaluation.

Le RAI-HC Suisse est reconnu par la plupart des débiteurs de factures en qualité d'instrument professionnel d'évaluation des besoins requis. Helsana et la CPT ont reconnu expressément cet instrument et offrent un contrat de prestation aux organisations de SÂD.